



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



©FAO/Maroc

RENFORCEMENT DU RÔLE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PÊCHE ARTISANALE DANS LA GOUVERNANCE DES PÊCHES AU MAROC

Novembre 2021

ODD:



Pays:

Royaume du Maroc

Code du projet:

TCP/MOR/3702

Contribution de la FAO:

220 000 USD

Période de mise en œuvre:

1^{er} juin 2019 – 15 octobre 2021

Contact:

Bureau de la FAO au Maroc
FAO-MA@fao.org

Partenaires

Le Département de la pêche maritime (DPM) du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Confédération nationale de la pêche artisanale au Maroc (CNPAM), la Direction de la formation maritime, des gens de mer et du sauvetage, ONU-Femmes, les mairies et préfectures, les autorités portuaires.

Bénéficiaires

La Confédération nationale de la pêche artisanale au Maroc (CNPAM), les pêcheurs hommes et femmes, les coopératives et associations de pêche.

Contribution au Cadre de programmation par pays (CPP)

CPP 2017-2020, Domaine prioritaire 1: Le développement durable, inclusif et efficace des systèmes alimentaires et forestiers.



DESCRIPTION DU PROJET

Le secteur de la pêche au Maroc constitue une composante importante de l'activité économique du Maroc, avec une contribution à hauteur de 2,5 pour cent du PIB national. Avec sa production annuelle de plus d'un million de tonnes, le secteur de la pêche place ainsi le royaume au premier rang des producteurs africains et au 25ème rang à l'échelle mondiale. Cette production est assurée à hauteur de:

- 93 pour cent par 1 800 bateaux de pêche côtière et 16 000 barques artisanales;
- 5 pour cent par la flotte hauturière constituée de 356 navires;
- 2 pour cent par d'autres activités (algues, aquaculture, corail, etc.).



Quant à la pêche artisanale, elle est pratiquée par 16 000 barques en bois et emploie à peu près 45 000 pêcheurs artisans, qui représentent à leur tour plus de 40 pour cent des pêcheurs. Elle joue par ailleurs un rôle clé dans la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté.

La principale structure fédératrice de référence du secteur de la pêche au Maroc est la Fédération des pêches maritimes (FPM), dont est membre la Confédération nationale de la pêche artisanale au Maroc (CNPAM). Elle couvre tout le littoral marocain et constitue un interlocuteur sérieux et dynamique pour l'adoption et la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale au plan régional, national et international. Toutefois, des marges d'amélioration ont été identifiées afin de potentialiser l'efficacité de la structure et sa contribution au secteur de la pêche.

Le projet se fondait sur une demande d'assistance technique exprimée par la CNPAM en marge de la conférence tenue lors de la Journée mondiale des pêcheurs artisans et des travailleurs de la mer et de l'atelier de formation de la Plateforme maghrébine de la pêche artisanale, qui ont eu lieu à Agadir en novembre 2015. Il a permis de répondre à un certain nombre de problématiques préalablement identifiées, telles que:

- des difficultés en matière de suivi et de mise en œuvre des dispositions du cadre législatif, des pratiques responsables et des normes internationales;
- un faible niveau de connaissance en gestion et en management, ainsi qu'un manque d'expérience en matière d'approche participative responsable;
- une absence de liaison et de partenariat entre les organisations du secteur et les structures de vente;
- une fragilité du partenariat avec le secteur public;
- des pratiques inadaptées en matière d'autonomisation et de mobilisation des ressources;
- de faibles connaissances en matière de conception et de mise en œuvre de microprojets;
- le manque d'opportunités sociales pour les jeunes et les femmes.

IMPACT

Les interventions menées ont permis d'améliorer le mode de fonctionnement des Organisations professionnelles (OP) de la pêche et de fournir aux pêcheurs les connaissances et les pratiques nécessaires à une gestion durable des ressources, tout en leur garantissant des conditions de vie décente.

À travers le renforcement des moyens de production des petits exploitants, cet appui s'inscrit dans la poursuite de l'Objectif de développement durable (ODD) 2, qui vise à éliminer la faim à l'horizon 2030. Par le développement et le renforcement d'activités productives menés dans le but de créer des emplois décents pour tous et d'améliorer le niveau de vie des communautés de pêcheurs, le projet participe à l'ODD 8 «Travail décent et croissance économique». Enfin, les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche contribuent à l'atteinte de l'ODD 14, qui promeut une gestion durable de la vie aquatique et des écosystèmes marins.

RÉALISATION DES RÉSULTATS

Dès le lancement du projet, l'accent a été mis sur une approche participative. Les contacts constants entre la FAO et la CNPAM ont abouti à un partage d'informations régulier et une collaboration fructueuse.

Le projet a tout d'abord organisé des formations, aussi bien techniques (au profit des pêcheurs sur l'utilisation durable des ressources halieutiques) que managériales (à l'intention des OP, à travers des ateliers participatifs sur la gestion de ces organisations). Au total, 131 pêcheurs membres de la CNPAM ont bénéficié d'une formation sur différentes thématiques lors de cinq ateliers. Les sessions ont porté, entre autres, sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), l'entretien des moteurs hors-bord et la sécurité en mer, l'élaboration de plans d'aménagement de pêcheries, les pratiques de pêche durable, le traitement et la commercialisation des produits de la pêche artisanale, ainsi que sur le ramendage des filets de pêche. Dans une optique de diversification des activités et des sources de revenus des pêcheurs, des notions générales de conchyliculture ont été intégrées au programme de formation.

Le projet a également permis d'améliorer le cadre législatif et institutionnel de la profession. Une étude des données législatives, réglementaires, stratégiques et politiques du secteur de la pêche artisanale a été menée afin de pouvoir analyser et déterminer le niveau d'appropriation des Directives de la FAO et la réglementation marocaine pour une pêche artisanale durable. Un cadre juridique spécifique à la pêche artisanale au Maroc a été par la suite développé.

En collaboration avec le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et ONU-Femmes, la FAO a réalisé un diagnostic sur le terrain pour évaluer les conditions des femmes pêcheuses à pied qui collectent algues et coquillages, ainsi que leur place dans la valorisation des produits de la pêche. L'évaluation de la situation au sein de coopératives féminines a permis de leur fournir un appui adapté: distribution de matériel technique pour améliorer les conditions de travail, la sécurité et les moyens de production, ou appui administratif pour l'aide à la formulation de projets dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Ministère chargé de la pêche.

Une étude sur l'impact de la pandémie de covid-19 sur la pêche artisanale a également été réalisée, et des propositions de pratiques innovantes identifiées.

Enfin, les gestionnaires des OP ont été formés sur le renforcement de la performance, de l'équité, de la gouvernance et la gestion d'une OP. De plus, 20 ordinateurs ont été remis à des coopératives de pêcheurs membres de la CNPAM.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET

Le projet a sollicité et obtenu une extension de sa durée de six mois. En fin de projet et suite à la demande du Département de la pêche pour renforcer l'intervention du projet en ce qui concerne la sensibilisation des acteurs de la pêche aux aspects liés au genre, une demande de fonds additionnels d'une valeur de 28 000 USD a été adressée à la CGPM. La réalisation du plan de travail ayant été affectée par les effets de la pandémie de covid-19 ainsi que par un manque de communication et de disponibilité pour la réalisation de certaines activités. Cette extension a permis de réaliser la majorité des activités dans les nouveaux délais impartis. Elle a aussi été l'occasion de procéder à une révision et modification des activités du projet, en concertation avec les partenaires et les personnes-ressources du secteur de la pêche artisanale, afin de consolider les actions de renforcement de capacités. Toutefois, par manque de personnel qualifié, deux activités n'ont pu être réalisées, à savoir l'étude sur l'intégration du genre et deux formations sur l'approche genre et la budgétisation sensible au genre.



Suite à une requête de l'unité Genre et développement du Département de la pêche du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et afin de renforcer l'intervention de la FAO en faveur des femmes pêcheuses, un budget supplémentaire a été alloué par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) pour mettre en œuvre des activités supplémentaires variées. Cet appui financier complémentaire permettra de réaliser une évaluation de l'intégration des femmes et des jeunes dans le secteur de la pêche et d'organiser des actions de sensibilisation à la dimension du genre et à la budgétisation sensible au genre au profit du personnel des établissements de formation de pêche.

MESURES DE SUIVI À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT

Malgré la participation aux formations et ateliers de quelques jeunes femmes personnes-ressources, un renforcement des capacités supplémentaire reste nécessaire afin de leur permettre d'assurer la continuité de leurs projets. Dans cette optique, l'unité Genre et développement du Département de la pêche du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts a pour mission d'accompagner de près ces femmes après la fin du projet. Un suivi devra être effectué quant au bon déroulement de l'évaluation de l'intégration des femmes et des jeunes dans le secteur de la pêche, une activité qui a été relancée peu avant la clôture du projet. De même, les formations au profit du personnel des établissements de formation de pêche sur le genre et sur la budgétisation sensible au genre nécessitent un suivi lors de leur mise en œuvre fin 2021.

DURABILITÉ

1. Développement des capacités

À travers de nombreuses sessions de formation et de sensibilisation, le projet a développé les capacités des pêcheurs et des membres de la CNPAM. La moitié des participants ont ainsi acquis de nouvelles connaissances techniques.



2. Égalité des sexes

L'intervention a été adaptée aux besoins spécifiques de chaque sexe. Une attention particulière a été portée aux femmes pêcheuses à pied, notamment à travers un appui à leurs activités productives. Un diagnostic de leur situation a permis d'affiner leurs besoins prioritaires et d'y répondre adéquatement. Pour les hommes pêcheurs, l'accent a été mis sur la sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche en mer.

Le projet a également veillé à ce que les femmes soient représentées dans toutes les consultations techniques, les réunions et les ateliers qui ont été organisés.

3. Durabilité environnementale

Une attention particulière a été portée à la gestion des risques environnementaux, notamment en ce qui concerne l'acquisition de matériel de pêche respectueux de l'environnement. Cette attention a surtout bénéficié aux femmes qui pratiquent la collecte de moules ayant bénéficié d'un tamis de collecte dont le diamètre de la maille est de 50 mm. Ceci a permis de respecter les normes commerciales sur la taille, de protéger les juvéniles et les naissants et de garantir le maintien de la population.

Des actions de sensibilisation sur l'utilisation durable des ressources marines ont également été menées.

4. Approche fondée sur les droits de l'homme, notamment le droit à l'alimentation et à un travail décent

Le projet a adopté un processus participatif et transparent au cours de toutes ses interactions avec les partenaires et les bénéficiaires. Toutes les prises de décision et éventuelles réorientations des actions ont ainsi été discutées et négociées sur une base inclusive.

Les actions de sensibilisation à la sécurité et à l'hygiène des produits de la pêche menées au profit des pêcheurs s'inscrivent dans les Directives sur le droit à l'alimentation et contribuent à l'amélioration de la qualité de l'alimentation pour une nourriture saine et salubre.

5. Durabilité technologique

Des personnes-ressources clés au sein de la CNPAM ont été identifiées lors des ateliers et sont désormais à même de reproduire les démarches de formation et de sensibilisation dans le domaine de la gestion durable des ressources et de la gestion des OP.

6. Durabilité économique

Le projet a fourni aux pêcheurs bénéficiaires les connaissances et moyens de production nécessaires qui leur permettront de générer des revenus et d'assurer leur stabilité et pérennité économiques.

DOCUMENTS ET MATÉRIEL DE DIFFUSION

PRODUITS AU COURS DU PROJET

- ❑ **Hassan El Hankouri.** Juillet 2019. Support de formation: Ramendage et montage des filets et hameçons. 16 pp. en français et 22 pp. en arabe.
- ❑ **Thami Mechti.** Septembre 2019. Support de formation: La commercialisation des produits de la pêche artisanale. 45 diapositives.
- ❑ **Rachid El Haoufati.** Janvier 2020, Support de formation: Sensibilisation des pêcheurs à l'intérêt des pratiques de pêche durable dans une aire protégée. 10 diapositives.
- ❑ **Rachid El Haoufati.** Janvier 2020. Rapport de l'atelier de formation: Réglementation et techniques de pêche durable pour préserver les ressources marines. 30 pp.
- ❑ **Rachid El Haoufati.** Février 2020. Support de formation: La réglementation pour une pêche durable et sans conflits. 20 diapositives.
- ❑ **Nora Talbi.** Mars 2020. Rapport sur l'examen, l'analyse et la proposition d'un cadre juridique de la pêche artisanale. 68 pp.
- ❑ **Rachid El Haoufati.** Janvier 2021. Support de formation: La pêche illicite non déclarée et non réglementée. 16 diapositives.
- ❑ **FAO.** Mars 2021. Rapport de l'atelier de formation: Élaboration d'une vision commune pour renforcer la performance, l'équité, la gouvernance et la gestion des organisations professionnelles. 20 pp.
- ❑ **FAO.** Mai 2021. Rapport de l'atelier de formation: Élaboration d'une vision commune pour renforcer la performance, l'équité, la gouvernance et la gestion des organisations professionnelles. 18 pp.
- ❑ **FAO.** Juillet 2021. Rapport de l'atelier de formation: Élaboration d'une vision commune pour renforcer la performance, l'équité, la gouvernance et la gestion des organisations professionnelles. 21 pp.

Documents de diffusion sur le site web de la FAO

- ❑ 30 août 2019. Entre les mailles des filets des ramendeuses de Belyounech. <https://www.fao.org/maroc/actualites/detail-events/en/c/1295722/>.
- ❑ 18 mars 2021. Coup de pouce aux femmes pêcheuses à pied d'El Jadida, de Safi et de Chtouka Ait Baha avec ONU-Femmes. <https://www.fao.org/maroc/actualites/detail-events/en/c/1391866/>.

Documents de diffusion sur d'autres plateformes

- ❑ **Medias24.** 22 février 2019. Le Maroc et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont signé une convention pour le renforcement des capacités de la pêche artisanale nationale. <https://www.medias24.com/2019/02/22/le-maroc-signe-avec-la-fao-pour-lassistance-technique-de-la-peche-artisanale/>.
- ❑ **La Vie Eco.** 22 février 2019. Le Maroc et la FAO ensemble pour le renforcement des capacités de la pêche artisanale. <https://www.lavieeco.com/economie/le-maroc-et-la-fao-ensemble-pour-le-renforcement-des-capacites-de-la-peche-artisanale/>.
- ❑ **Quid.** Le Maroc et la FAO signent pour l'assistance technique de la pêche artisanale. 22 février 2019. <https://quid.ma/a-la-une/le-maroc-et-la-fao-signent-pour-l%E2%80%99assistance-technique-de-la-peche-artisanale>.
- ❑ **Agence de Presse Africaine.** 22 février 2019. Convention entre le Maroc et la FAO pour le renforcement des capacités de la pêche artisanale. <http://apanews.net/fr/news/convention-entre-le-maroc-et-la-fao-pour-le-renforcement-des-capacites-de-la-peche-artisanale>.
- ❑ **Le Matin.** 19 février 2019: La FAO accompagne les pêcheurs artisanaux marocains. <https://lematin.ma/express/2019/fao-accompagne-pecheurs-artisanaux-marocains/311091.html>.
- ❑ **Agripeche.** 22 février 2019. Maroc-FAO: Signature à Agadir d'une convention dans le secteur de la pêche artisanale. <http://agripeche.com/4150-maroc-fao-signature-a-agadir-dune-convention-dans-le-secteur-de-la-peche-artisanale.html>.
- ❑ **La Nouvelle Tribune.** 22 février 2019. La FAO soutient la pêche artisanale. <https://lnt.ma/173941-2/>.
- ❑ **Afrique Business Info.** 25 février 2019. Le Maroc signe avec l'ONU une convention sur la pêche artisanale. <https://afriquebusiness.info/le-maroc-signe-avec-lonu-une-convention-sur-la-peche-artisanale/>.
- ❑ **Maritime News.** 21 février 2019. Le Maroc signe avec la FAO une convention relative à l'inclusion des pêcheurs artisanaux dans la gouvernance des pêches. <https://maritimenews.ma/3-peche/6397-le-maroc-signe-avec-la-fao-une-convention-relative-a-l-inclusion-des-pecheurs-artisanaux-dans-la-gouvernance-des-peches>.

RÉALISATION DES RÉSULTATS – MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Impact attendu	Contribuer aux Objectifs de développement durable par l'augmentation et l'intensification durables des productions de la pêche au Maroc et à l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisans et de leurs communautés	
Résultat	Les organisations professionnelles de la pêche ont acquis un mode de fonctionnement efficace et les pêcheurs ont acquis les connaissances et les pratiques nécessaires pour une gestion durable des ressources leur garantissant des conditions de vie décente	
	Indicateur (s)	0
	Situation de référence	0
	Objectif final	0
	Commentaires et mesures de suivi à adopter	<p>Sur proposition des partenaires, à savoir le Département de la pêche maritime du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural, des eaux et forêts et la Confédération nationale de la pêche artisanale au Maroc (CNPAM), le projet a concentré son action sur l'organisation de formations aussi bien techniques au profit des pêcheurs sur l'utilisation durable des ressources halieutiques, que managériales sur la gestion des organisations professionnelles à travers des ateliers de formation participatifs. En effet, aussi bien au niveau du processus d'organisation conjoint des activités qui a permis à la CNPAM de renforcer indirectement ses compétences organisationnelles qu'au niveau du contenu et de l'approche participative des formations, les organisations professionnelles ont pu acquérir et/ou mettre à jour leurs connaissances sur l'utilisation durable des ressources halieutiques d'une part et le renforcement du fonctionnement des Organisations professionnelles (OP) d'autre part. Par ailleurs, ces rencontres ont offert aux membres des coopératives des espaces d'échange dans lesquels les professionnels ont pu échanger leurs connaissances (techniques, procédures liées à l'exercice de la pêche, etc.) et les activités qu'ils mettent en œuvre. À l'issue des ateliers, notamment ceux relatifs au renforcement de la gestion des OP, les participants ont créé des groupes de discussion sur les réseaux sociaux permettant ainsi la poursuite du renforcement de capacités et le partage d'informations. Ces groupes d'échanges sont toujours opérationnels.</p>

Produit 1	Les capacités techniques des OPP sont renforcées		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Au moins 50 pour cent des bénéficiaires de la formation ont acquis de nouvelles connaissances techniques et ont l'intention de les mettre en pratique. Les Directives volontaires sur la pêche artisanale vulgarisées sont éditées et diffusées dans toutes les régions du pays.	131 bénéficiaires formés, dont 16 femmes. (25 participants par session en moyenne)	En partie
Situation de référence	0		
Commentaires	<p>Le renforcement des capacités techniques des Organisations professionnelles de pêche (OPP) s'est concentré sur la formation des pêcheurs membres de la CNPAM sur des thématiques techniques en lien avec l'activité de la pêche.</p> <p>Sur les sept formations prévues, cinq ont été réalisées. Les deux formations restantes étaient planifiées pour mars 2020, mais elles ont coïncidé avec la survenue de la crise sanitaire liée à la covid-19. Elles n'ont pas été reconduites, car à la suite de la reprogrammation/extension du projet en novembre 2021, il a été convenu avec les partenaires d'orienter la deuxième phase du projet vers le renforcement des capacités de gestion des gestionnaires des OPP.</p> <p>En raison de la saisonnalité de la pêche, il a fallu organiser les sessions de formation de manière à éviter les périodes de pêche sans compromettre les délais de réalisation du projet. Certaines sessions ont dû être reportées, mais une coordination renforcée avec la CNPAM au fur et à mesure du déroulement du projet a permis de reprogrammer et de réadapter les activités. Par ailleurs, en raison de la nature dynamique de l'activité de la pêche et de son influence sur le comportement des pêcheurs, il est préférable de favoriser l'organisation de sessions pratiques qui permettent aux participants d'apprendre de manière dynamique. Cela a été possible pour deux formations. Au total, 187 personnes ont bénéficié des formations, dont 41 femmes.</p>		
Activité 1.1	Atelier de démarrage du projet MARP (Méthode active de recherche et de planification participatives)		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	<p>Préalablement à l'organisation de l'atelier de démarrage du projet le 29 avril 2019, une séance de travail s'est tenue avec les représentants du Département de la pêche maritime et de la CNPAM, avec pour objectif d'identifier les besoins en renforcement de capacités des membres de la Confédération. À l'issue de cet atelier, une liste de thématiques de formation a été établie. Cette liste a été validée avec les partenaires.</p> <p>Il est à préciser que la programmation des formations a été réalisée en prenant en compte le programme de formation des pêcheurs qui est organisé par la Direction de la formation maritime, des gens de mer et du sauvetage d'une part, et les besoins spécifiques des participants pour chacune des zones où ont été tenues les formations. Les thématiques prévues ont été modifiées dans certains cas afin de les adapter aux besoins des participants.</p>	
Activité 1.2	Atelier de sensibilisation sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et la sécurité en mer à Mehdià		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	<p>La formation a été organisée les 15 et 16 janvier 2020 à Mehdià dans l'Atlantique centre. Seize pêcheurs hommes de la région y ont participé.</p> <p>L'objectif de cette session était de sensibiliser les artisans pêcheurs à l'intérêt de pratiques de pêche durable et du respect des réglementations pour la préservation de l'écosystème, ainsi que sur le comportement sécuritaire à adopter en mer.</p> <p>La bande du littoral où se trouve le site de pêche de Mehdià et les sites environnants souffrent en effet depuis quelques années d'un effondrement de la disponibilité de la ressource halieutique et d'une forte proportion de stocks exploitées (merlu, anchois, sardines) à un niveau biologiquement non durable. L'organisation de cette session a été l'occasion de rappeler aux pêcheurs le danger que représentent les pratiques de pêche INDNR, ses conséquences environnementales et sur les revenus des pêcheurs à travers des exercices de reconnaissance des différentes formes de pêche INDNR. La majorité des participants ne connaissait pas la pêche INDNR du point de vue légal. Pour le volet de la sécurité, des partages d'expérience et leçons apprises, des vidéos d'accidents en mer et des exercices d'observation ont permis de sensibiliser les pêcheurs sur les mesures de sécurité à adopter.</p> <p>L'atelier a été jugé interactif et riche en échanges par les participants. Les principales recommandations ont concerné des demandes de formation sur l'utilisation d'outils de navigation et de formations dédiées exclusivement à la sécurité en mer.</p>	

Activité 1.3	Atelier de formation sur le Plan d'aménagement des pêcheries et introduction à la mytiliculture à Chmaala	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	<p>La formation a été organisée du 23 au 25 octobre 2019 au village de pêcheurs de Chmaala situé en Méditerranée. Vingt-six pêcheurs y ont participé.</p> <p>L'objectif était, d'une part, de sensibiliser les pêcheurs sur l'intérêt des plans d'aménagement des pêcheries pour la durabilité de leur activité et d'autre part, dans une optique de diversification des activités et sources de revenus des pêcheurs, d'introduire des notions générales de conchyliculture, étant donné la vocation aquacole de la zone.</p> <p>Cette session s'est déroulée sous forme de projections de vidéos thématiques, de débats et de travaux pratiques en groupe. À travers les différentes activités, notamment grâce à la session sur les plans d'aménagements, les participants ont été amenés à analyser l'évolution de la pêche dans leur région, connue pour une diminution considérable des stocks, et à discuter des moyens de remédier à cette tendance (respect des plans d'aménagement) et aux problèmes liés à la commercialisation du poisson, notamment la première vente.</p> <p>La deuxième partie de l'atelier était axée sur l'introduction de notions d'aquaculture. La zone de Chmaala est couverte par un plan d'aménagement aquacole et un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de parcelles à vocation conchylicole y a été lancé. Cette session de formation a ainsi été l'occasion d'informer les coopératives de pêcheurs sur les modalités administratives pour démarrer une activité aquacole.</p> <p>D'autre part, les participants ont appris quelques notions de base sur la mytiliculture (biologie de la moule, exploitation d'une ferme mytilicole) à travers de vidéos et de présentations. Plusieurs participants intéressés par l'aquaculture ont souhaité bénéficier d'une formation pratique et plus détaillée en mytiliculture.</p> <p>Dans le cadre du projet d'appui au développement des métiers d'aquaculture (GCP/MOR/054/NOR), il est prévu d'élaborer des programmes de formation en aquaculture pour le niveau ouvrier.</p> <p>Globalement, les participants ont été satisfaits de l'atelier et ont montré un intérêt particulier pour l'aquaculture. Des recommandations ont été développées concernant les besoins en formation sur l'entretien des moteurs hors-bord et la sécurité en mer. Pour cette dernière thématique, le Département de la pêche au Maroc a organisé successivement une série de formations.</p>
Activité 1.4	Atelier de sensibilisation des pêcheurs à l'intérêt des pratiques de pêche durable dans une aire protégée (zone marine du Parc national d'Al-Hoceima) et à la sécurité en mer à Hoceima	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	<p>La formation a été organisée les 22 et 23 février 2020 à Al Hoceima avec la participation de 10 pêcheurs.</p> <p>La formation a été réalisée en prenant en compte les spécificités de la zone marine d'Al Hoceima dont une partie est située à l'intérieur du parc national d'Al Hoceima. À l'instar de la formation à Chmaala, elle était centrée sur les notions de pêche durable et sur la sécurité en mer.</p>
Activité 1.5	Atelier de formation sur le traitement et la commercialisation des produits de la pêche artisanale à M'diq	
	Réalisé	Oui (55 bénéficiaires)
	Commentaires	<p>La formation s'est déroulée du 31 juillet au 1er août 2019 à M'diq, situé en Méditerranée. Cinquante-cinq pêcheurs y ont participé. La formation a porté sur deux volets: la prévention de la qualité sanitaire des captures et le circuit de commercialisation.</p> <p>Lors de ces trois jours de formation, les connaissances des pêcheurs sur les moyens d'identification des risques sanitaires, leurs sources, ainsi que les bonnes pratiques d'hygiène pour préserver la qualité du poisson (techniques de manipulation du poisson, utilisation de la glace, etc.) ont été mises à jour.</p> <p>Enfin, les pêcheurs ont participé à une session de rappel sur le circuit d'acheminement des captures (les opérations de vente à la halle, la criée, les prélèvements fiscaux, la Loi 14.08 relative au mareyage).</p> <p>L'évaluation finale de la formation a montré une satisfaction globale de la part des participants. Les principales recommandations émises par les pêcheurs concernent la réalisation de session de formation sur l'amélioration des conditions de travail, la communication et la gestion de projets. Les pêcheurs recommandent également d'éviter de programmer des formations durant le mois de juillet-août (période de la pêche au poulpe).</p>

Activité 1.6	Atelier de formation sur le ramendage des filets de pêche à Belyounech	
	Réalisé	Oui
Activité 1.7	Commentaires	<p>L'atelier a été organisé du 27 au 29 août 2019 au point de débarquement aménagé du village de Belyounech, situé en Méditerranée. La formation visait à renforcer les capacités des ramendeurs/ses sur la technique de ramendage des filets et de montage des filets et d'hameçons. Vingt-quatre personnes y ont participé, dont 16 femmes et huit hommes membres des deux coopératives de pêche de Belyounech et d'Oued Laou.</p> <p>Il s'agissait d'un atelier pratique durant lequel les participant(e)s ont appris et pratiqué différentes techniques de montage et réparation de différents filets de pêche (palangre, filet maillant, etc.).</p>
	Réalisé	Non
Activité 1.8	Atelier de formation aux bonnes pratiques en mer (entretien du moteur hors-bord et sécurité)	
	Commentaires	<p>Cette formation a été proposée lors de la révision des activités du projet pour son extension, étant donné qu'elle revenait fréquemment dans les recommandations des formations réalisées. Toutefois, la FAO et les partenaires ont décidé de prioriser les formations sur la gestion des OP, en optimisant les ressources du projet et les interventions des partenaires. De plus, le Département de la pêche, et notamment la Direction de la formation maritime, des gens de mer et du sauvetage, organise déjà des formations sur ces thématiques pour les pêcheurs. Il a donc été décidé de concentrer les actions de formation sur la gestion des OP.</p>
Activité 1.8	Élaboration et édition des supports de communication sur les Directives volontaires pour une pêche artisanale durable	
	Commentaires	<p>En partie</p> <p>La FAO a déjà publié plusieurs guides de formation/sensibilisation (sécurité en mer, techniques de pêche durable, etc.), dont certains étaient pertinents pour les formations incluses dans le projet. Ces guides ont été partagés sous format numérique avec les partenaires et les formateurs qui les ont utilisés comme support pédagogique pour préparer leur matériel pour les ateliers. De plus, pour presque chaque formation, les participants ont reçu des clés USB contenant le matériel des formations auxquelles ils ont participé.</p> <p>De ce fait, cette activité a été jugée superflue, ses produits constituant des doublons inutiles des supports existants, notamment ceux que le Département de la pêche maritime réalise à travers la Direction de la formation maritime des gens de la mer et du sauvetage.</p>
Activité 1.9	Étude sur l'impact du covid-19 sur la pêche artisanale et propositions de pratiques innovantes dans le contexte du covid-19 (avec un point sur les expériences d'autres pays)	
	Commentaires	<p>Oui</p> <p>Une enquête régionale sur l'impact de la covid-19 sur la pêche et l'aquaculture lancée par le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord (SNE) a été réalisée entre mai et août 2020. Cette enquête a coïncidé avec une requête émise par le Département de la pêche du Maroc lors de la révision du projet.</p> <p>L'étude a couvert l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. L'enquête a ciblé les différents acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture: administrations, producteurs et transformateurs (pêcheurs, aquaculteurs, usines de transformation des produits de la pêche).</p> <p>Pour le Maroc, l'enquête s'appuyait sur un questionnaire standardisé administré en ligne transmis aux acteurs de la pêche (notamment aux administrations, aux organismes de recherche, aux acteurs du secteur de la transformation), ainsi que sur des entretiens téléphoniques directs avec les pêcheurs et des articles de presse. Trente-trois personnes ont répondu à l'enquête, toutes catégories confondues.</p> <p>Les résultats reflètent l'impact de la pandémie d'un point de vue des marins pêcheurs et des acteurs qui travaillent de près avec cette catégorie professionnelle.</p> <p>L'enquête a évalué les aspects suivants: analyse de l'impact des mesures préventives pour atténuer la crise liée à la survenue de la covid-19 sur le secteur de la pêche, mesures d'accompagnement prévues, répercussions sur la production, les prix, la demande, les conditions de travail, l'emploi, la sécurité alimentaire et l'environnement. L'enquête a tenté d'évaluer ces répercussions à travers les perceptions des participants et de leur perception à court, moyen et long termes.</p> <p>Le rapport global de l'enquête pour les pays du Maghreb ainsi que les rapports synthétiques des cinq pays du Maghreb sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb2991fr.</p>
Activité 1.9	Réalisé	Oui

Produit 2	Le cadre législatif et institutionnel en faveur de la participation de la profession est amélioré		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Existence d'un texte de systématisation des règlements sur les OPP.	1	Oui
Situation de référence	0		
Commentaires	La consultation s'est déroulée dans de bonnes conditions. Tous les acteurs concernés ont été consultés lors de l'étude. Le rapport a été validé par le service juridique de la FAO, mais n'a pas encore été approuvé par le Département de la pêche du Maroc.		
Activité 2.1	Examen, analyse et proposition d'un cadre juridique de la pêche artisanale		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Cette étude a permis de collecter les données législatives et/ou réglementaires, stratégiques et politiques en relation avec le secteur de la pêche artisanale et de les analyser afin de déterminer les avancées et/ou les écarts éventuels entre les Directives de la FAO assurant la durabilité de la pêche artisanale, les Directives sur l'Approche écosystémique des pêches (AEP) et la législation et/ou la réglementation marocaines. Elle a abouti à la proposition d'un cadre juridique spécifique à la pêche artisanale au Maroc qui rapproche la législation de la pêche artisanale marocaine des orientations fournies par les Directives pour une pêche artisanale durable.	
Activité 2.2	Organisation d'un voyage d'études en Italie au profit de quatre membres de la confédération nationale de la pêche artisanale pour échanger sur les modèles de développement des OP avec des organisations de France, d'Italie et de Tunisie		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Ce voyage d'échange a été préparé et planifié pour la période du 5 au 9 avril 2020, mais il a été annulé en raison des restrictions de voyage dues à la pandémie de covid-19.	
Produit 3	La protection sociale et l'intégration des jeunes et des femmes dans les chaînes des valeurs sont promues		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Les bénéficiaires de la formation en protection sociale sont conscients de l'importance de la protection sociale pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Les femmes pêcheuses à pied ont amélioré leurs conditions de travail en termes de sécurité.	30	En partie
Situation de référence	0		
Commentaires	<p>Le Maroc a mis en place depuis 2012 un système efficace pour promouvoir l'accès des artisans pêcheurs à la sécurité sociale. Actuellement, 95 pour cent des pêcheurs sont affiliés à la Caisse nationale de la sécurité sociale. La sensibilisation à la protection sociale prévue dans le cadre du projet n'a donc pas eu lieu.</p> <p>En ce qui concerne l'intégration des femmes dans les chaînes de valeur de la pêche artisanale, un diagnostic sur le terrain a été réalisé conjointement avec l'unité Genre et développement du Ministère de la pêche et ONU-Femmes Maroc pour évaluer les conditions des femmes pêcheuses à pied qui collectent algues et coquillages et leur place dans la valorisation des produits de la pêche. L'évaluation de la situation a permis de leur fournir un appui en fonction de leurs capacités, de leurs besoins et du niveau de développement de leurs coopératives, soit à travers l'amélioration directe des moyens de production, soit à travers un appui au montage de projets. De ce fait, certaines coopératives ont pu bénéficier d'un appui en matériel technique, permettant ainsi d'améliorer les conditions de travail, notamment en termes de productivité et de sécurité, alors que d'autres coopératives ont été appuyées pour formuler des projets destinés à être soumis au Ministère de la pêche dans le cadre d'un appel à projets lancé par ce dernier.</p> <p>Par ailleurs, une étude genre a été initiée fin 2019, mais n'a pas abouti en raison de la difficulté à trouver une personne-ressource. Cette étude a été relancée en septembre 2021.</p> <p>L'appui en matériel dédié aux coopératives de femmes a nécessité un complément de fonds pour couvrir l'ensemble des activités genre qui se sont déroulées durant la mise en œuvre du projet. Une demande de fonds a donc été adressée à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) en juillet 2021 pour réaliser les activités en suspens relatives au genre, notamment l'étude et les formations sur le genre. La CGPM a répondu favorablement. Ces deux actions ont été programmées entre septembre et novembre 2021 avec les fonds octroyés par la CGPM.</p>		
Activité 3.1	Formation sur le dispositif de la protection sociale des marins pêcheurs		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Cette formation n'a pas été réalisée étant donné le stade avancé du Maroc dans la généralisation de la protection sociale au profit des marins pêcheurs.	

Activité 3.2	Évaluation de l'intégration du genre (jeunes et femmes) dans le secteur de la pêche	
	Réalisé	En cours
	Commentaires	Cette étude qui a pour objectif d'analyser l'intégration d'une approche sensible au genre dans le secteur de la pêche artisanale et de proposer un plan d'action aussi bien au niveau institutionnel qu'au niveau de la profession. La consultante qui avait entrepris l'étude en 2019 s'est désistée pour des raisons personnelles. L'étude a été relancée fin septembre 2021. Elle sera financée par les fonds octroyés par la CGPM.
Activité 3.3	Développement d'activités génératrices de revenus en faveur des jeunes et des femmes	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	Cette activité a consisté en l'appui dans l'amélioration des moyens de production et des conditions de travail (sécurité) au profit de trois coopératives de femmes. Ces trois coopératives travaillent respectivement dans: i) le ramassage d'algues; ii) le ramendage des filets de pêche; iii) la collecte de moules. La coopérative de ramassage d'algues (Houryate Sidi Abed) a bénéficié de combinaison alors que la coopérative de collecte de moules (Tigri Assahel) a bénéficié de waders, de bottillons, de gants, de matériel de ramassage respectueux de l'environnement et d'un petit triporteur frigorifique. Enfin, des filets et des outils de ramendage ont été fournis à la coopérative de ramendage (Belyounech). Ces coopératives sont constituées de femmes âgées d'une quarantaine d'années et plus mais également de jeunes filles. Il est à noter que cet appui a été apporté en synergie avec ONU-Femmes dans le cadre de son projet d'autonomisation des femmes pêcheuses à pied, afin d'optimiser l'impact et éviter les doubles interventions. Ce travail conjoint avec ONU-Femmes a permis à la FAO de bénéficier de l'expertise de l'agence onusienne partenaire dans les questions du genre. Le principal résultat de cette activité est l'amélioration des conditions d'accès aux ressources halieutiques par le renforcement des capacités, l'organisation des coopératives et le transfert des expériences et du savoir-faire. Ceci assurera les moyens d'existence des femmes car celles-ci dépendent majoritairement de la pêche pour se nourrir et gagner leur vie.
Activité 3.4	Développement de trois microprojets dans les trois sites en faveur des groupes de jeunes et de femmes	
	Réalisé	Oui
	Commentaires	Cette activité, réalisée conjointement avec ONU-Femmes Maroc et l'unité Genre et développement du Département de la pêche, a permis d'appuyer deux coopératives féminines pour la collecte et la valorisation des coquillages dans la formulation de projets qui ont été par la suite soumis au Département de la pêche dans le cadre d'un appel à projets. Ces deux projets portent sur: <ul style="list-style-type: none"> – l'amélioration du fonctionnement et de la productivité des deux coopératives féminines (Mahar Assahel de Tiguert et Tigri Assahel) dans la collecte durable et la valorisation des moules, et ce à travers le renforcement des capacités de gestion de leur coopérative; – le renforcement des capacités techniques (bonnes pratiques d'utilisation des ressources marines) et l'appui en matériel de production de la coopérative féminine de Mahar Assahel. – Les projets ont été soumis en avril 2021 au Département de la pêche maritime.
Activité 3.5	Formation de sensibilisation sur le genre et sur la budgétisation sensible au genre au profit du personnel des établissements de formation de pêche	
	Réalisé	En cours
	Commentaires	Ces formations seront organisées entre octobre et novembre 2021. Elles seront financées par les fonds octroyés par la CGPM.

Produit 4	Les capacités de gestion et de communication des OPP sont renforcées		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Nombre de micro-projets formulés avec l'appui du TCP.	5 projets.	En partie (3 projets)
Situation de référence	0		
Commentaires	A l'issue de chacun des trois ateliers réalisés dans le cadre de l'activité 4.1, les participants ont formulé une stratégie de développement de leur organisations professionnelles assortie d'un micro projet.		
Activité 4.1	Formation des gestionnaires des organisations professionnelles en matière de gestion: élaboration d'une vision commune pour renforcer la performance, l'équité, la gouvernance et la gestion d'une OP		
	Réalisé	Oui (56 bénéficiaires, dont 20 femmes)	
	Commentaires	Trois sessions de formation sur l'élaboration d'une vision commune pour renforcer la performance, l'équité, la gouvernance et la gestion d'une OP ont été organisées au profit des gestionnaires des coopératives et des associations de pêche. Au total, 56 personnes y ont participé, dont 20 femmes. Ces formations se sont appuyées sur les ressources du projet TCP/SNE/3403. Cette formation a été particulièrement appréciée par la CNPAM et les participants en raison de son approche progressive d'initiation à la réflexion sur la notion et principe de l'OP, de l'autodiagnostic jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action.	
Activité 4.2	Fourniture de petits équipements de gestion		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Vingt ordinateurs ont été remis à des coopératives de pêcheurs membres de la CNPAM, dont une coopérative féminine. Une cérémonie de réception a été organisée à cet effet. Elle a été également l'occasion de marquer la clôture du projet en présence des membres de la CNPAM et du point focal du projet auprès du Département de la pêche maritime. Il a été rappelé les actions réalisées dans le cadre du projet. Par ailleurs, les partenaires ont discuté des possibilités de coopération future entre la FAO et la CNPAM, notamment d'un appui à la CNPAM dans la mise en place d'une stratégie de développement du secteur de la pêche artisanale.	
Activité 4.3	Édition d'un guide des formations réalisées pendant le projet		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Des guides de projets de la FAO sur les thématiques des formations réalisées durant ce projet existent déjà. Néanmoins, à l'issue de chaque atelier, les participants ont reçu une compilation numérique des supports de formation.	
Activité 4.4	Promotion de trois sites bleus		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Cette activité a été initiée, mais n'a pas abouti. Néanmoins, dans le cadre du développement d'un réseau de ports de pêche bleus initié par la FAO, le point focal de la Croissance bleu du Département de la pêche a activement pris part aux premières rencontres du réseau. Les activités du réseau sont suivies de près afin d'inciter le Maroc à devenir un membre actif du réseau pour une future mise en place de ports bleus au Maroc. Dans ce sens, la Sous-division du siège de la FAO à Rome, en charge des questions relatives aux produits, aux échanges et à la commercialisation (NFIM) est en train d'élaborer un manuel de procédures qui pourra servir de ligne directrice à la mise en place de ports bleus.	

Partenariats et diffusion

Pour plus d'information veuillez contacter: Reporting@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

©FAO, 2021
CB7935FR/1/12.21